

Chargeant Monsieur **Félix Essou DANSOU**,
Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique,
de l'intérim de Monsieur **Zinsou Damien Modéran
ALAHASSA**, Ministre de l'Education Nationale et
de la Recherche Scientifique

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1^{er} Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs des élections présidentielles du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N°98-220 du 15 Mai 1998 portant composition du Gouvernement.

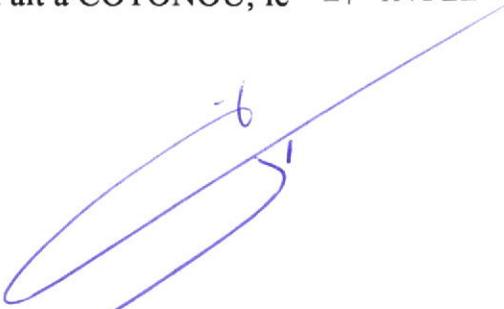
DECRETE

Article 1^{er}.- Pour compter du Mardi 25 Avril au Samedi 06 Mai 2000, Monsieur **Félix Essou DANSOU**, Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique pendant l'absence de Monsieur **Zinsou Damien Modéran ALAHASSA**.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 27 Avril 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 MENRS 4 MMEH 4 autres
Ministères 15 Départements 6 SGG 4 JORB 1